الجمهوريـــــــــة الجزائريـــــــة الديمقراطيـــــة الشعبيـــة

وزارة التعليـــــم العـــــالي و البحـــــث العلـــمي

جامعة وهران للعلوم والتكنولوجيا محمد بوضياف

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE
DE LA CONSULTATION N°04 /USTOMB/2024
RELATIF A L'EXPLOITATION D4UN LOCAL A USAGE D'ARTICLES SCOLAIRES BUREAUTIQUE ET INFORMATIQUE
« Coté-Tour Administrative - USTO MB- Bir El Djirr »
Lot Unique : EXPLOITATION D'UN LOCAL A USAGE D'ARTICLES SCOLAIRES BUREAUTIQUE ET INFORMATIQUE
« Coté-Tour Administrative - USTO MB- Bir El Djirr »
UNIVERSITE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE D'ORAN MOHAMED BOUDIAF

NIF : 408020000310039

-En application des articles de la loi n 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics

-Conformément à l'**article N°22**du cahier des charges « attribution provisoire »

Conformément aux dispositions de l'article 82 décret présidentiel 15-247 du 16/09/2015 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public , l'USTOMB informe l'ensemble des soumissionnaires des résultats de la consultation **N° :04/USTOMB/2024**, relatif **A L'EXPLOITATION D'UN LOCAL A USAGE D'ARTICLES SCOLAIRES BUREAUTIQUE ET INFORMATIQUE**

«« Coté-Tour Administrative - USTO MB- Bir El Djir», qu'à l'issu du jugement des offres, la convention **est attribué provisoirement au soumissionnaire suivant** :

N° Lot	Intitulé des Lots	Dénomination de la société	Montant DA/TTC	NIF	Note Technique notifié	Note Financière
Unique	**L'EXPLOITATION D'UN LOCAL A USAGE D'ARTICLES SCOLAIRES BUREAUTIQUE ET INFORMATIQUE « Coté-Tour Administrative - USTO MB- Bir El Djirr »**	**Mohamdi Kamel** **Adresse : Hai el Yasmine pos N°52 res el Nour lot n° 03 bt s 01 bir el djir oran.**	**TTC Mensuel 101 000,00 DA**	**196548210004144**	**30 points**	**Le montant la plus élevée 101 000,00 DA**

Les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres technique et financière, à se rapprocher de ses services, au plus tard trois (3) jours à compter du premier jour de publication de l'attribution provisoire de la convention à l'USTOMB, pour leur communiquer ces résultats, par écrit.

Le soumissionnaire qui conteste l'attribution provisoire de la convention, dans le cadre de la consultation, peut introduire un recours, auprès **du service contractant.**

Le recours est introduit dans les dix (10) jours à compter du premier affichage de l'avis d'attribution provisoire de la consultation à l'USTOMB. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Le Recteur de l'USTOMB

أ.د حطو أحمد
مدير جامعة وهران للعلوم والتكنولوجيا
محمد بوضياف